

Qualité de l'emploi au Canada

Employés ayant un faible taux de rémunération, 1998 à 2021

Date de diffusion : le 30 mai 2022



Statistique
Canada

Statistics
Canada

Canada

Comment obtenir d'autres renseignements

Pour toute demande de renseignements au sujet de ce produit ou sur l'ensemble des données et des services de Statistique Canada, visiter notre site Web à www.statcan.gc.ca.

Vous pouvez également communiquer avec nous par :

Courriel à infostats@statcan.gc.ca

Téléphone entre 8 h 30 et 16 h 30 du lundi au vendredi aux numéros suivants :

- | | |
|---|----------------|
| • Service de renseignements statistiques | 1-800-263-1136 |
| • Service national d'appareils de télécommunications pour les malentendants | 1-800-363-7629 |
| • Télécopieur | 1-514-283-9350 |

Programme des services de dépôt

- | | |
|-----------------------------|----------------|
| • Service de renseignements | 1-800-635-7943 |
| • Télécopieur | 1-800-565-7757 |

Normes de service à la clientèle

Statistique Canada s'engage à fournir à ses clients des services rapides, fiables et courtois. À cet égard, notre organisme s'est doté de normes de service à la clientèle que les employés observent. Pour obtenir une copie de ces normes de service, veuillez communiquer avec Statistique Canada au numéro sans frais 1-800-263-1136. Les normes de service sont aussi publiées sur le site www.statcan.gc.ca sous « Contactez-nous » > « [Normes de service à la clientèle](#) ».

Note de reconnaissance

Le succès du système statistique du Canada repose sur un partenariat bien établi entre Statistique Canada et la population du Canada, les entreprises, les administrations et les autres organismes. Sans cette collaboration et cette bonne volonté, il serait impossible de produire des statistiques exactes et actuelles.

Publication autorisée par le ministre responsable de Statistique Canada

© Sa Majesté la Reine du chef du Canada, représentée par le ministre de l'Industrie 2022

Tous droits réservés. L'utilisation de la présente publication est assujettie aux modalités de l'[entente de licence ouverte](#) de Statistique Canada.

Une [version HTML](#) est aussi disponible.

This publication is also available in English.

Employés ayant un faible taux de rémunération, 1998 à 2021

Aperçu

Sur le marché du travail canadien, les employés à temps partiel et les jeunes employés âgés de 15 à 24 ans sont les plus susceptibles d'avoir un faible taux de rémunération. Les employés plus âgés ou ayant un niveau de scolarité plus élevé sont moins susceptibles d'avoir des salaires horaires sous le seuil de faible rémunération.

Le groupe d'experts de la Commission économique des Nations Unies pour l'Europe (CEE-ONU) sur la qualité de l'emploi définit le seuil de faible rémunération comme un salaire horaire inférieur aux deux tiers du salaire horaire médian (avant les impôts et autres déductions). Le seuil de faible rémunération est calculé par rapport au salaire médian de l'ensemble des employés dans leur emploi principal chaque année, plutôt que séparément pour différents groupes de travailleurs, afin d'identifier les personnes potentiellement désavantagées par rapport à l'employé médian au Canada. La proportion d'employés ayant un faible taux de rémunération est un indicateur de l'équité salariale et de la cohésion sociale, et peut fournir certains renseignements sur les personnes susceptibles d'éprouver des difficultés économiques. Cet indicateur devrait être interprété conjointement avec le salaire horaire médian et moyen, en vue de dégager des tendances au chapitre de la rémunération. Les programmes gouvernementaux et les politiques d'impôt visant à soutenir les travailleurs à faible revenu peuvent également mitiger les effets d'une faible rémunération.

Toutes les données pour l'indicateur de faible rémunération proviennent de l'Enquête sur la population active (EPA). L'analyse est limitée aux employés et les données sur le salaire horaire sont ajustées en fonction de l'Indice des prix à la consommation (IPC) et exprimées en dollars constants de 2021.

Les restrictions en matière de santé publique, introduites pour limiter la propagation de la COVID-19 en mars 2020, ont entraîné des pertes d'emploi sans précédent sur le marché du travail canadien soit une diminution de l'emploi de 3 millions de février 2020 à avril 2020. Ces pertes initiales étaient concentrées de façon disproportionnée parmi les emplois faiblement rémunérés dans les secteurs où le travail à domicile est plus difficile à effectuer, comme dans les services d'hébergement et de restauration, ainsi que dans l'information, la culture et les loisirs. En se basant sur le seuil de faible rémunération de 2019, le nombre d'employés ayant un faible taux de rémunération a diminué de 37,7 % (-1,2 million, non désaisonnalisé) de février 2020 à avril 2020. À titre de comparaison, le nombre d'employés dont le salaire dépasse le seuil de faible rémunération a diminué de 12,7 % (-1,6 million). En conséquence, la proportion d'employés gagnant moins des deux tiers du salaire horaire médian a diminué de 0,9 point de pourcentage pour s'établir à une moyenne de 19,3 % en 2020.

Malgré le resserrement et l'assouplissement par intermittence des restrictions en matière de santé publique tout au long de 2020 et 2021, l'emploi parmi les employés ayant un faible taux de rémunération s'est redressé en moyenne de 2020 à 2021, ce qui a entraîné une augmentation du taux de faible rémunération qui s'est établi à 20,1 %

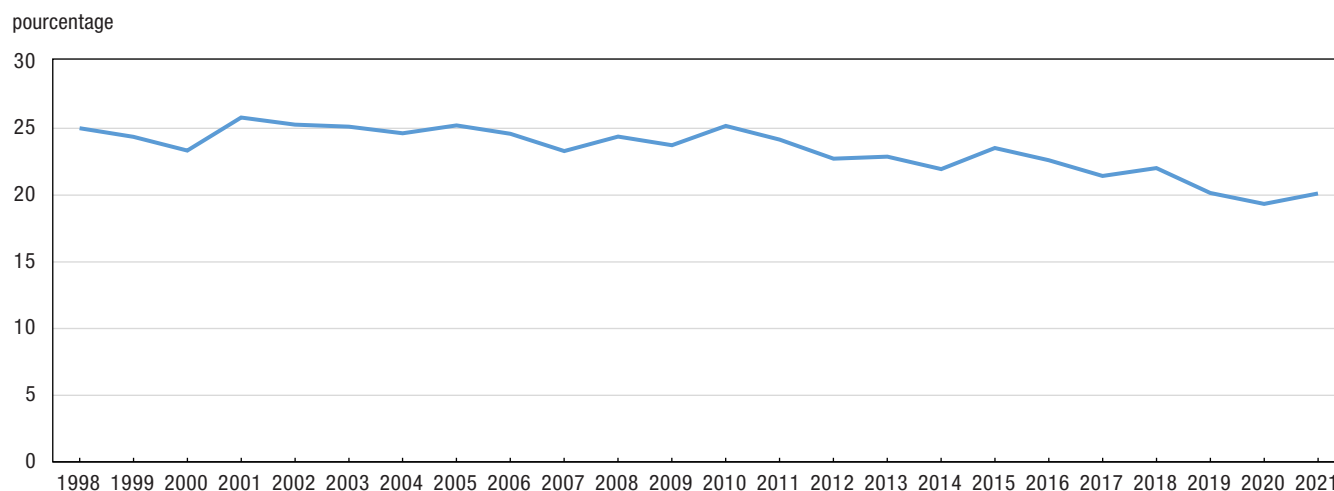
Tendances historiques, 1998 à 2021

En 1998, le salaire horaire médian des employés se chiffrait à 22,16 \$ et le seuil de faible rémunération correspondait à 14,77 \$ l'heure. Au cours de cette année-là, une moyenne de 1 employé sur 4 (25,0 %) gagnait un salaire inférieur au seuil de faible rémunération. De 1998 à 2021, le salaire horaire médian au Canada a augmenté pour atteindre 26,00 \$, et la proportion des employés ayant un faible taux de rémunération a diminué d'environ 5 points de pourcentage pour s'établir à 20,1 %. Le seuil de faible rémunération s'établissait à 17,33 \$ en 2021.

De 1998 à 2010, le taux de faible rémunération était relativement stable. Par la suite, le taux a diminué de 2010 à 2014, en baisse de 3,2 points de pourcentage pour s'établir à 22,0 %. Après avoir oscillé autour du même niveau de 2014 à 2018, le taux a diminué pour s'établir à 20,2 % en 2019 et à 19,3 % en 2020, se chiffrant à son plus bas niveau depuis que des données comparables ont été rendues disponibles en 1998.

Graphique 1

Pourcentage des employés de 15 ans et plus gagnant moins par heure que le seuil de faible rémunération, Canada, 1998 à 2021



Notes : Le seuil de faible rémunération est deux-tiers le salaire horaire médian. À cause de l'arrondissement, les estimations et les pourcentages peuvent varier légèrement entre différents produits de Statistique Canada, tels que les documents analytiques et les tableaux de données.

Source : Statistique Canada, Enquête sur la population active, totalisation personnalisée.

Un portrait récent

De 2020 à 2021, le nombre d'employés ayant un faible taux de rémunération a augmenté de 316 000 (+10,7 %), ce qui représente 32,6 % des hausses d'emploi totales parmi les employés. La majorité de l'augmentation du nombre d'employés faiblement rémunérés était concentrée chez les jeunes âgés de 15 à 24 ans.

Cela était particulièrement vrai dans le secteur des services d'hébergement et de restauration, où le nombre de jeunes âgés de 15 à 24 ans ayant un faible taux de rémunération a augmenté de 32 000 (+10,3 %), ce qui représente presque toute la hausse enregistrée parmi les employés à faible rémunération dans le secteur.

Le commerce de détail a contribué le plus à l'augmentation nette globale du nombre d'employés ayant un faible taux de rémunération en 2021 (30,2 %). La majorité (58,2 %) de l'augmentation dans ce secteur a été observée chez les jeunes détenant un diplôme d'études secondaires ou moins, qui travaillaient à temps partiel.

Malgré les vastes répercussions de la pandémie de COVID-19 sur le marché du travail canadien, les principales caractéristiques des employés ayant un faible taux de rémunération sont demeurées relativement stables.

En concordance avec leur salaire horaire moyen plus élevé, les hommes qui étaient des employés avaient un salaire horaire médian plus élevé (28,00 \$) que les femmes employées (24,40 \$) en 2021. De plus, une plus faible proportion d'employés de sexe masculin (17,1 %) que d'employés de sexe féminin (23,2 %) gagnaient un salaire inférieur au seuil de faible rémunération.

La proportion d'employés gagnant un salaire inférieur au seuil de faible rémunération était particulièrement importante chez les jeunes employés âgés de 15 à 24 ans. En 2021, 60,4 % des employés de ce groupe d'âge gagnaient un salaire inférieur au seuil, comparativement à 12,0 % pour les employés du principal groupe d'âge actif (25 à 54 ans) et 16,9 % pour les employés plus âgés (55 ans et plus).

Parmi les travailleurs du principal groupe d'âge actif, les employés à temps plein¹ ont tendance à avoir une rémunération hebdomadaire plus élevée, en raison de leurs heures de travail plus longues. Les données sur le salaire horaire indiquent également que les employés à temps partiel ont un salaire médian plus bas, et sont plus susceptibles de recevoir une faible rémunération que les employés à temps plein. En 2021, les employés à temps plein âgés de 25 à 54 ans avaient un salaire horaire médian de 30,00 \$, comparativement à 20,25 \$ l'heure pour les employés à temps partiel. Parallèlement, les employés à temps partiel âgés de 25 à 54 ans étaient plus de trois fois plus susceptibles (33,6 %) d'avoir un salaire horaire inférieur au seuil de faible rémunération que les employés à temps plein (9,6 %).

La probabilité qu'un employé reçoive une faible rémunération est également liée à son niveau de scolarité. En 2021, les employés âgés de 25 à 54 ans détenant un baccalauréat ou un grade de niveau supérieur affichaient un salaire horaire médian de 35,90 \$ et 7,7 % d'entre eux gagnaient un salaire inférieur au seuil de faible rémunération. À titre de comparaison, les employés du principal groupe d'âge actif détenant un diplôme d'études secondaires ou moins avaient un salaire médian de 23,00 \$ l'heure et étaient plus susceptibles de recevoir une faible rémunération (21,9 %).

1. Les employés travaillant habituellement 30 heures ou plus par semaine.

Renseignements sur l'indicateur

Description ou définition

L'indicateur des **employés ayant un faible taux de rémunération** mesure la proportion d'employés gagnant moins des deux tiers de la rémunération horaire médiane (avant les impôts et autres déductions) à leur emploi principal, ce qui est considéré par le cadre statistique du groupe d'experts de la CEE-ONU comme étant le seuil de faible rémunération.

L'analyse offerte par le présent article est fondée sur des seuils de faible rémunération calculés par rapport au salaire horaire médian des employés durant chaque année. En conséquence, le taux de faible rémunération est non seulement influencé par l'augmentation et la baisse du nombre d'employés au bas de la distribution des salaires, mais aussi par les changements dans le salaire horaire médian. Des diminutions importantes du nombre d'employés au bas de la distribution des salaires et des pertes plus faibles à l'extrémité supérieure de la distribution en 2020 ont entraîné une hausse notable du salaire médian. En conséquence, le seuil de faible rémunération a augmenté et plusieurs employés gagnant un salaire légèrement au-dessus du seuil de faible rémunération en 2019 se sont ajoutés au groupe d'employés avec une faible rémunération en 2020. Fixer le seuil de faible rémunération à son niveau de 2019 fourni une estimation plus précise des pertes d'emplois enregistrées au sein du groupe d'employés faiblement rémunérés en 2020. Sur la base du seuil de faible rémunération de 2019, la proportion des employés avec une faible rémunération a diminué pour atteindre 17,8 % en 2020. Tel que mentionné ci-dessus, en utilisant le seuil de faible rémunération de 2020, la proportion d'employés avec une faible rémunération était de 19,3 % en 2020.

Source

Statistique Canada, Enquête sur la population active, 1998 à 2021.

Renseignements aux fins d'interprétation

Pour obtenir des renseignements sur la méthodologie de l'Enquête sur la population active (EPA) et la population visée, veuillez consulter le [Guide de l'Enquête sur la population active, 2020](#).

Les estimations tirées de l'EPA sont fondées sur un échantillon et sont donc sujettes à la variabilité d'échantillonnage. L'analyse est axée sur les différences entre les estimations qui sont statistiquement significatives à un niveau de confiance de 95 %. À cause de l'arrondissement, les estimations et les pourcentages peuvent varier légèrement entre différents produits de Statistique Canada, tels que les documents analytiques et les tableaux de données.

La classification des secteurs d'activité est fondée sur le Système de classification des industries de l'Amérique du Nord (SCIAN) 2017.

Depuis janvier 1997, des renseignements sont recueillis sur les salaires habituels des employés à leur emploi principal. L'enquête demande aux répondants de déclarer leur salaire avant impôt et autres retenues, et d'inclure les pourboires et les commissions. Les salaires horaires et hebdomadaires sont calculés sur la base du nombre d'heures de travail rémunérées habituelles par semaine. Les salaires horaires moyens, les salaires hebdomadaires moyens et la répartition des salaires peuvent ensuite être croisés en fonction d'autres caractéristiques comme l'âge, le sexe, le niveau de scolarité, la profession et le statut syndical. L'analyse incluse dans le présent article est restreinte à la période de 23 ans allant de 1998 à 2021.

Le salaire horaire réel a été calculé à partir du salaire horaire nominal, en le divisant par l'Indice des prix à la consommation pour l'année, puis en multipliant le résultat obtenu par 100. Pour cette étude, l'IPC était de 100 en 2021, ce qui signifie que les résultats sont présentés en dollars constants de 2021.

Les valeurs de l'IPC sont tirées du tableau [18-10-0005-01](#) de Statistique Canada : Indice des prix à la consommation, moyenne annuelle, non désaisonnalisé.

Autres renseignements connexes

Des données supplémentaires de Statistique Canada sont disponibles sur le sujet suivant :

[Gains, salaires et avantages sociaux](#)